

Manuel de présentation graphique pour la marque de garantie Suisse Garantie

Pour le secteur de la restauration, le
«manuel de présentation graphique
pour les établissements de restauration»
s'applique.



La marque de garantie Suisse Garantie

Dans le but de distinguer clairement les produits indigènes, AMS Agro-Marketing Suisse a créé la marque de garantie Suisse Garantie. Les produits portant cette marque doivent être fabriqués et transformés en Suisse (y compris la Principauté du Liechtenstein, la zone franche de Genève ainsi que les surfaces des exploitations agricoles suisses qui sont situées en zone frontière étrangère et qui ont été exploitées sans interruption par ces exploitations au moins depuis le 1^{er} janvier 2014). De plus ils doivent être obtenus sans recours à des plantes ou animaux génétiquement modifiés et provenir d'exploitations agricoles respectueuses de l'environnement. Les exigences figurant dans les divers règlements (règlement général AMS, règlements sectoriels) doivent être respectées à tous les échelons. Des services d'inspection et organismes de certification indépendants contrôlent le respect des exigences.

Suisse Garantie est une marque de garantie applicable aux denrées alimentaires et plantes suisses.

Son usage est réservé aux producteurs, entreprises et organisations qui disposent du certificat correspondant délivré par un organisme de certification de produits homologué par AMS et accrédité par la Confédération. Les exigences et les processus définis dans le règlement général AMS constituent la condition préalable à l'usage de la marque de garantie.

La marque de garantie Suisse Garantie a été déposée auprès de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle à Berne.

Suisse Garantie est une marque de garantie clairement définie dont l'utilisation est réglée de manière contraignante par les dispositions figurant dans le présent manuel.



Utilisation de la marque Suisse Garantie par les entreprises certifiées

Les entreprises certifiées habilitées par AMS à utiliser la marque de garantie Suisse Garantie (cf. liste sous www.suissegarantie.ch) utilisent le logo au drapeau. Pour l'utilisation du logo, elles doivent observer les règles suivantes:



Définition de la marque de garantie

Le logo Suisse Garantie est constitué d'un drapeau suisse, de caractères noirs et d'un fond blanc. Ces éléments ne peuvent être ni dissociés, ni modifiés. Si l'arrière-fond est blanc ou transparent, le logo comporte un cadre noir (voir page 3 pour plus de détails).



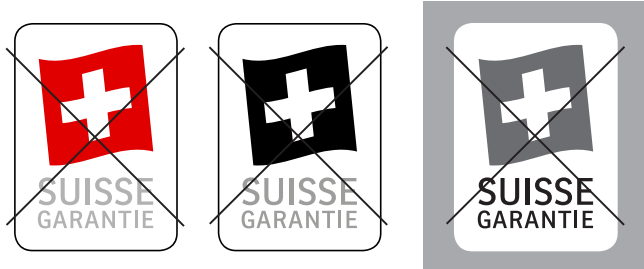
Petits formats

La hauteur minimale est de **10 mm**, la hauteur maximale de **20 mm**. Utilisation: surtout sur les emballages.



Grands formats

À partir de 20 mm, le logo peut être utilisé dans n'importe quelle grandeur. Les grands formats se différencient des petits formats par les contours plus fins du cadre (un simple agrandissement du petit format rendrait le cadre peu attrayant).



Couleurs

Les couleurs du logo sont clairement définies. Il faut si possible utiliser la version avec le drapeau rouge. Au cas où l'utilisation de la couleur ne serait pas possible, il existe une version en noir et blanc. Une autre couleur que rouge n'est pas autorisée.

Couleur	Pantone	Euroskala			
		C	M	Y	K
● Rouge	186 C	–	100	100	–
● Noir	Black C	–	–	–	100
○ Fond blanc					

Pour d'autres gammes de couleurs, chercher des nuances qui s'approchent le plus possible de cette exigence.

Téléchargement des données haute résolution

Toute entreprise habilitée à utiliser la marque reçoit les données d'accès permettant le téléchargement du logo depuis notre site web (www.suissegarantie.ch).

Attention

- La marque de garantie Suisse Garantie doit si possible être placée sur le devant de l'emballage.
- Tout autre usage ou l'intégration de la marque de garantie dans l'identité visuelle d'une entreprise est soumise à l'approbation préalable du groupe de travail «Communication Suisse Garantie» d'AMS.

Étiquetage des produits: Logo

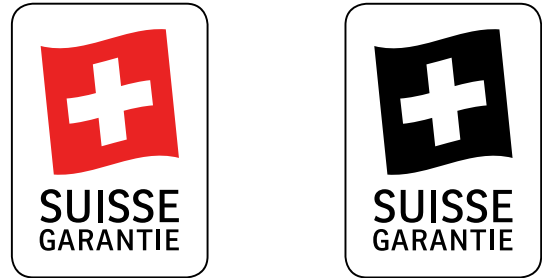
Exigences principales:

- Texte en caractères noirs
- Sur fond blanc avec angles arrondis
- Drapeau rouge ou noir (d'autres couleurs ne sont pas autorisées)
- Cadre noir en présence d'un arrière-fond blanc, transparent ou sur un film
- En cas de doute, contacter AMS.

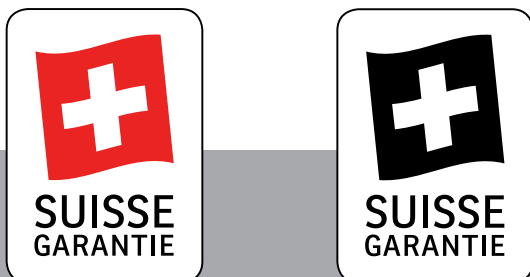
Si l'arrière-fond est coloré,
le cadre n'est pas autorisé.



Si l'arrière-fond est blanc ou transparent,
le cadre est obligatoire.



Si l'arrière-fond est coloré et blanc ou
transparent, le cadre est obligatoire.



Si l'arrière-fond est très clair, mais coloré,
s'assurer que le logo soit bien délimité;
en cas de doute, utiliser un cadre.



Étiquetage des produits: Emballage

En plus du logo Suisse Garantie, les indications ci-après doivent figurer sur l'emballage/l'étiquette:

■ Le nom de l'entreprise habilitée à utiliser cette marque ou son numéro d'identification (numéro d'agrément d'AMS; pour les produits d'origine animale, possibilité d'indiquer le numéro d'autorisation de l'OSAV.)

■ Le nom de l'organisme de certification
■ Les trois indications (logo, entreprise, organisme de certification) peuvent être groupées.

Informations sur l'entreprise habilitée

L'entreprise habilitée à utiliser la marque est celle qui est responsable de l'étape finale de production, comme par exemple l'emballage. Cela vaut également pour les entreprises de sous-traitance.

Informations sur les organismes de certification

En plus de l'entreprise habilitée à utiliser le logo, l'organisme de certification qui a certifié l'entreprise en question doit être indiqué.

Si l'organisme de certification est placé directement sous le logo:

Si l'organisme de certification est indiqué directement sous le logo, la mention organisme de certification, organisme de certification Suisse Garantie, organisme de certification SGA ou organisme de certification SG peut être omise.

Si l'organisme de certification n'est pas placé directement sous le logo:

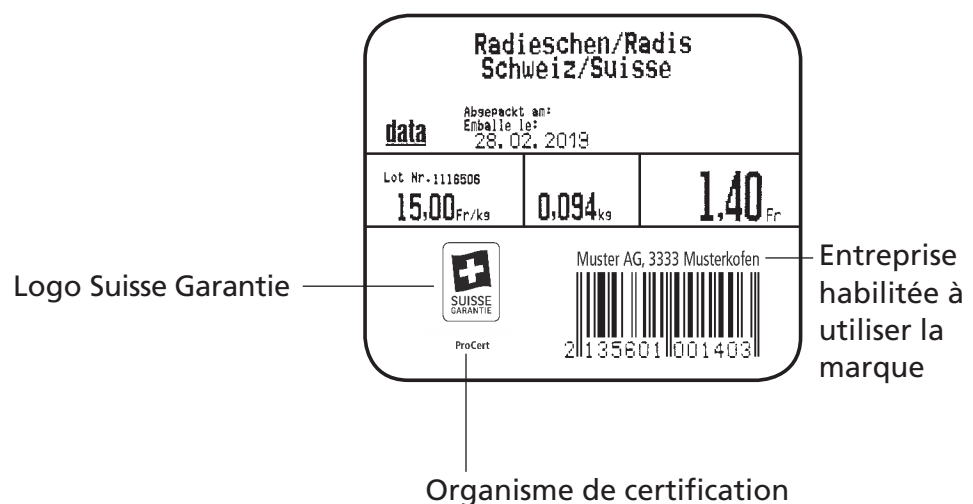
Si le produit est exclusivement certifié Suisse Garantie, la mention suivante suffit:
Organisme de certification.

Si un emballage arbore plusieurs marques/labels, la mention organisme de certification Suisse Garantie, organisme de certification SGA ou organisme de certification SG est requis.

Exemple d'emballage:



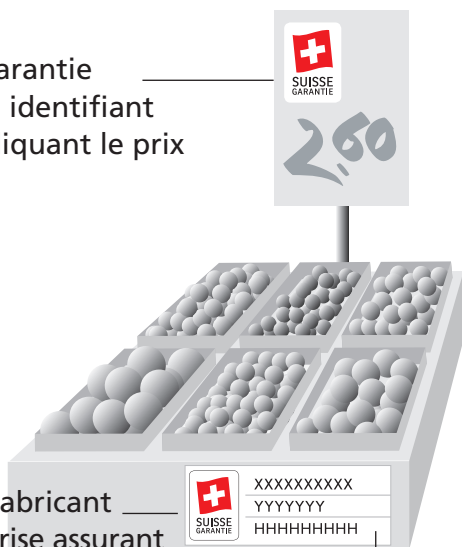
Exemple d'étiquette:



La vente en vrac (produits d'entreprises certifiées)


Exemple pour la vente en vrac:
Fruits, légumes et pommes de terre

Logo Suisse Garantie sur l'étiquette identifiant le produit/indiquant le prix

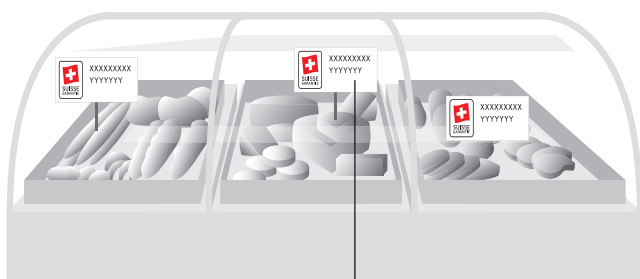


Etiquette du fabricant ou de l'entreprise assurant l'emballage

Exemple d'étiquette d'un fabricant ou d'une entreprise assurant l'emballage:

 Organisme de certification: ProCert AG	Produit: Oignons
	Poids: 5 kg
	Provenance: Suisse
	Fournisseur: Modèle SA, 3333 Achoix
	Date: 16.12.2017
	N° de lot/ producteur: Nécessaire pour assurer la traçabilité jusqu'au producteur

Exemple pour la vente en vrac:
Pain, viande et fromage



Exemple d'étiquette de prix:

	Raclette 2,20 fr./100 g
---	-----------------------------------

Marchandise en vrac dans des caisses (vente en vrac à proprement parler)

L'étiquette d'identification du produit/d'indication du prix ne peut porter le logo Suisse Garantie que si l'étiquette du fabricant ou de l'entreprise d'emballage apposée sur la caisse porte elle-même le logo Suisse Garantie.

Marchandise en barquettes (vente en vrac en portions, p.ex. fruits et baies)

L'étiquette d'identification du produit/d'indication du prix ne peut porter le logo Suisse Garantie que si le logo est imprimé sur les barquettes (ou sachets, etc.) et que si la caisse porte l'étiquette du fabricant ou de l'entreprise d'emballage munie du logo Suisse Garantie.

Les produits Suisse Garantie ne doivent pas être mélangés avec des produits ne respectant pas les exigences de Suisse Garantie.

Dans une vitrine, les produits conformes aux exigences Suisse Garantie doivent être clairement repérables. Seuls ces produits peuvent porter la marque de garantie sur l'étiquette du prix. Un étiquetage global Suisse Garantie n'est pas autorisé.

Exemples d'utilisation de Suisse Garantie

Déclaration de Suisse Garantie sur les documents de livraison:

Les entreprises habilitées à utiliser la marque doivent déclarer leurs produits certifiés sur les documents de livraison (bordereau, facture, journal, etc.). Pour cela, il faut utiliser une des variantes suivantes dans le fichier d'articles:

- Suisse Garantie
- Abréviations SG ou SGA

BULLETIN DE LIVRAISON

Désignation de la marchandise						Quantité à facturer			Prix
Article	Qualité	Prod.	Prov.	Emb.	Cond.	Prix	Nbre de colis	Brut	Net
Prix Garantie pommes	2	SG	CH	T2.5	6424		30		150
Golden Del.	1	SG	CH	T2.5	6424		30		375
Gala	1	SG	CH	T2.5	6424		30		875
Braeburn	1	SG	CH	T2.5	6424		30		875
Conférence	1	SG	CH	T2.5	6424		30		120
Gute Luise	1	SG	CH	T2.5	6424		30		90
Kaiser Alexander	1	SG	CH	T2.5	6424		30		560

Exemple d'emballage:



Exemple d'étiquetage unité commerciale:

Nostrano Gurken/Concombres

Schweiz/Suisse

Date de conditionnement: 16.07.2017

Poids: 5 kg

Calibre: 180 – 500 g

N° lot/date: 14.07.2017

Producteur/fournisseur:

Entreprise

Localité

Exemple d'étiquette produit:

Ein Bündner Salsiz. Fleischergewürz zum Rohessen. Zutaten: Schmellesch, Rindfleisch, Speck, Jodiertes Speisesalz, Gewürze, Glukosinsäure, Traubenzucker, Geschmacksverstärker, Mononatriumglutamat, Antioxidationsmittel: Natriumnitrite; Konservierungsstoff: Kaliumnitrat.

Salsiz dei Grisons. Produit à base de viande, à consommer cru. Ingrédients: viande de porc, viande de bœuf, lard, sel de cuisine iodé, épices, sirop de glucose, dentipope, exhausteur de goût, glutamate monosodique, anti-oxydant: citrates de sodium; conservateur: nitrate de potassium.

Salsiz dei Grigioni. Prodotto a base di carni, da consumare crudo. Ingredienti: carne di maiale, carne di manzo, lardo, sale da cucina iodato, spezie, sciroppo di glucosio, dentiposto, esaltatore di sapidità, glutammato monosodico, ammassodante: citrati di sodio; conservatore: nitrato di potassio.

Hergestellt in der Schweiz mit Fleisch aus der Schweiz / Produit en Suisse avec de la viande suisse. / Prodotto in Svizzera con carne svizzera.

CH 73765493

Fleischtricknerei
Churwalden AG,
Riedlisstr. 11,
CH-7302 Landquart

ProCert AG

Nährwerte/Valeurs nutritionnelles moyennes/Valori nutrizionali medi

Energie/Energie/Energia 1835 kJ/435 kcal

Fett/Matières grasses/Grassi 39,0 g
davon gesättigte Fettsäuren/dont acides gras saturés/di cui acidi grassi saturati 15,0 g

Kohlenhydrate/Glucides/Carboidrati 1,0 g
davon Zucker/dont sucres/di cui zuccheri <0,5 g

Ballaststoffe/Fibres alimentaires/Fibre <0,5 g

Eiweiss/Protéines/Proteine 25,0 g

Salz/Sel/Sale 4,50 g

Unter Schutzatmosphäre verpackt / Conditionné sous atmosphère protectrice / Confezionato in atmosfera protettiva.

Nettogewicht: 80g e

Poids net: 80g e

Peso netto: 80g e

Ohne Kühlung haltbar. Nach dem Öffnen im Kühlschrank aufbewahren und innerhalb von 2 Tagen konsumieren. / Se conserve sans réfrigération. Après ouverture, à conserver au réfrigérateur et à consommer sous 2 jours. / Si conserva senza refrigerazione. Una volta aperto, conservare in frigo e consumare entro 2 giorni.

generieren Sie EAN-Code

0 00000 000000

Exemple d'étiquette produit: devant



derrière

Vollfett-Halbhartkäse aus pasteurisierter Milch
Fromage gras à pâte mi-dure au lait pasteurisé
Zutaten: Milch, Kochsalz. Ingrédients: lait, sel de cuisine.
Ist von Natur aus lactosefrei. Naturellement sans lactose.

Unter Schutzatmosphäre verpackt
Conditionné sous atmosphère protectrice
Hergestellt in der Schweiz - Fabriqué en Suisse
Bei höchstens 5 °C aufbewahren. - Conserver à 5 °C au maximum.
SG-Zertifizierung: q.inspecta GmbH, CH-5070 Frick

Nährwerte Ø - Valeurs nutritives moyennes	100 g
Energie - Énergie	1333 kJ - 321 kcal
Fett - Matières grasses	25 g
davon gesättigte Fettsäuren	18 g
dont acides gras saturés	
Kohlenhydrate - Glucides	0 g
davon Zucker - dont sucres	0 g
Nahrungsfasern - Fibres alimentaires	0 g
Eiweiss - Protéines	24 g
Salz - Sel	1,7 g

Nettogewicht/ poids net: Andruck Nettogewicht 4 mm HOCH

mindestens halbtags bis à consommer préf. av.

Andruck Datum

www.coop.ch
0848 888 444
Postfach 2550
CH-4002 Basel

Platzhalter
EAN-Code 829
7627537139176
Höhe 12 mm

CH 2086 VP-Nr.

Utilisation d'une étiquette de producteur Suisse Garantie

Les étiquettes de producteur (logotype Suisse Garantie uniquement) ne peuvent être utilisées que par des exploitations agricoles. Les activités de ces dernières sont contrôlées par des services d'inspection. N'étant pas habilitées par AMS à utiliser le logo au drapeau, **elles ont uniquement le droit d'utiliser le logotype Suisse Garantie.**



L'utilisation de l'étiquette de producteur est réservée aux groupes de produits spécifiés par les règlements de branche correspondants.

- Ne doit figurer sur l'étiquette de producteur que le logotype Suisse Garantie, selon le modèle ci-dessous: **couleur noire, logotype seul, sans cadre, sans drapeau.**
- L'utilisation de la marque de garantie pour des mesures publicitaires est contrôlée par l'organisme de certification.
- Les étiquettes de producteur pour les branches **fruits, légumes et pommes de terre** sont disponibles sur le site Internet d'Agrosolution (<https://agrosolution.ch/fr/suisse-garantie/>)

**SUISSE
GARANTIE**

Logotype
Suisse Garantie



Exemple d'étiquette
de producteurs

Utilisation de Suisse Garantie à des fins publicitaires

Directives générales

- Les règles graphiques s'appliquant au logo Suisse Garantie (voir la section utilisation et étiquetage) doivent être respectées même dans le marketing et la publicité.
 - Le logo Suisse Garantie peut être utilisé à des fins publicitaires. Son utilisation au point de vente et dans le cadre de mesures de marketing doit exclure toute possibilité de tromperie.
 - L'indication de composants de produits transformés n'est pas autorisée (p. ex. les herbes d'un vinaigre aux herbes)
 - Le lien entre l'utilisation de «Suisse Garantie» ou de la marque de garantie et le produit certifié Suisse Garantie doit toujours être assuré.
 - L'utilisation de «Suisse Garantie» ou du logo Suisse Garantie ne doit pas être trompeuse.
- **Entreprises certifiées et habilitées à utiliser la marque de garantie**
L'utilisation de la marque de garantie pour des mesures publicitaires est contrôlée par l'organisme de certification.
 - **Entreprises non certifiées (commerce de détail et de gros)**
La marque de garantie peut être utilisée dans la publicité pour des produits achetés, à condition que ceux-ci soient emballés et étiquetés, par exemple dans des caisses, par une entreprise certifiée.
 - AMS contrôle la communication sur demande. Elle se réserve le droit de procéder à des corrections en cas d'utilisation erronée.

Die AMS Agro-Marketing Suisse

Les principales organisations agricoles de Suisse se sont regroupées en 1997 au sein de l'association AMS Agro-Marketing Suisse afin d'exploiter les synergies existant dans le domaine de la communication et du marketing et de promouvoir la vente des denrées alimentaires suisses par des mesures adéquates.

À votre service

Le secrétariat d'AMS et les secrétariats des organisations sectorielles sont à votre disposition pour répondre à vos questions.

Approuvé en octobre 2024

Michel Darbellay

Denis Etienne



Président AMS

Gérant AMS

AMS Agro-Marketing Suisse
Laubeggstrasse 68
3006 Berne
Téléphone 031 359 59 59
info@suissegarantie.ch
www.suissegarantie.ch

